

Message du Conseil communal aux citoyens de la commune Le Mouret pour les investissements 2020

Tractanda n° 2.2.1

150.503.2 Militaire - Assainissement butte de tir

Le 13 avril 2013, la Préfecture de la Sarine délivrait un permis de construire pour l'assainissement de la butte de tir à 50 m et la démolition de la ciblerie.

Par courrier du 23 janvier 2012, le service de l'environnement nous informait avoir pris la décision de reporter au 31 décembre 2020 l'assainissement du site pollué 2210-2003, soit la butte de tir à 300 m, travaux préalablement fixés avec un délai au 31 octobre 2016.

Le 12 juillet 2017, le même service nous rappelait l'échéance pour l'assainissement de la butte de tir. Par ce même courrier, il nous rendait attentif au fait que si l'installation de tir restait en service il y aura lieu de poser des pare-balles artificiels, avec un délai fixé au 31 décembre 2020. Si ce délai n'est pas respecté, le droit aux subventions pour l'assainissement de la butte de tir est supprimé. Il est également précisé que la pose des pare-balles artificiels et l'assainissement de la butte de tir doivent faire l'objet d'une demande de permis de construire selon la procédure ordinaire et il est impératif que le dossier soit géré par un bureau d'ingénieurs.

S'agissant des subventions, seul l'assainissement de la butte de tir est subventionné de la manière suivante. La confédération verse CHF 8'000.- par cible. Il y a 6 ce qui représente CHF 48'000.- et l'Etat participe à hauteur des 2/3 de la subvention fédérale soit CHF 32'000.-, au total nous devrions recevoir CHF 80'000.- de subvention, pour autant que les travaux soient réalisés jusqu'à la fin de l'année 2020.

Le Conseil communal propose à l'assemblée communale d'accepter cette dépense.

Tractanda n° 2.2.2

620.501.36 *Route - Réfection route centre forestier*

Cette route a été aménagée au début des années 2000 lors de la construction du centre forestier. Elle s'est fortement dégradée, suite à un accès professionnel utilisé par tous temps ; revêtement bitumineux détérioré, fissurations, déformation, largeur d'accotement insuffisantes par endroits.

Il est donc nécessaire de refaire l'entier de ce tronçon et de procéder à sa stabilisation afin d'améliorer sa portance.

Le Conseil communal propose à l'assemblée communale d'accepter cette dépense.

Tractanda n° 2.2.3

620.506.9 *Edilité - achat véhicule (pick-up)*

Notre équipe de l'édilité est composée de cinq personnes.

Pour se rendre sur les différents chantiers, elle a à disposition :

- Une voiture VW Caddy, réservée et équipée pour le service des eaux
- Un Transporteur Meili équipé d'un multilift
- Un véhicule Pick-Up Mazda avec pont basculant

Ce véhicule, Pick-Up / 2 portes / 2 places, sert aussi à transporter l'outillage, les pièces, les produits et divers matériaux (Gazon, feuilles, sacs poubelles et vidanges des Robydog, etc.)

Il a été immatriculé en 09.2007, le compteur affiche un kilométrage de 110'000 km.

Ses défauts actuels sont une fuite d'huile au niveau de la boîte de vitesse et diverses corrosions. Un devis a été demandé pour la révision complète de la boîte de vitesse, le traitement de la corrosion et le Grand service à effectuer selon le carnet d'entretien.

Ce devis est chiffré à Fr. 6'000.00

Une offre a été demandée pour remplacer ce véhicule au vu de son âge et du montant à investir.

Deux propositions de remplacement nous sont parvenues :

- Un véhicule Pick-Up avec Pont basculant 3 côtés Fr. 45'000.00
- Une camionnette avec Pont basculant 3 côtés Fr. 50'000.00

Dans les deux montants de l'offre est déjà déduite la somme de Fr. 6000.00 pour la reprise du véhicule actuel.

Le Conseil communal souhaite remplacer le véhicule actuel par un nouveau, il a inscrit au budget le montant de Fr. 50'000.-, une analyse des besoins plus précise sera effectuée quant au choix définitif du véhicule.

Le Conseil communal propose à l'assemblée communale d'accepter cette dépense.

Tractanda n° 2.2.4

620.506.8 Edilité - achat machine désherbage à vapeur

Depuis plusieurs années notre édilité a suivi la directive cantonale qui interdit l'emploi de produits chimiques pour lutter contre les mauvaises herbes, elle a renoncé à l'utilisation des produits phytosanitaires à base de glyphosate. Les travaux de désherbage sont réalisés essentiellement manuellement, c'est un travail long et fastidieux.

Après avoir testé plusieurs méthodes non convaincantes, elle a enfin trouvé un système de désherbage à l'eau chaude et vapeur qu'elle souhaite acquérir.

Ce dispositif est installé sur un cadre zingué avec poches de levage par fourches et sera installé sur le pont du véhicule Meili. Il est équipé d'un générateur à vapeur chaude, alimenté par une batterie électrique ainsi qu'un appoint si nécessaire en carburant Diesel. Sa puissance thermique est de 90-100 KW. Ce système à vapeur chaude permet de lutter efficacement contre les mauvaises herbes tout en respectant l'environnement.

Le générateur de vapeur chaude permet de chauffer l'eau jusqu'à une température allant jusqu'à 140 degrés Celsius pour obtenir une vapeur d'eau constituée à 50% de vapeur et 50% d'eau. La vapeur d'eau a pour rôle d'aseptiser et de réchauffer la surface du sol pour que l'eau

ne refroidisse pas et puisse atteindre les racines sous la surface plus facilement. Cette opération déclenche un choc albuminé et détruit la paroi cellulaire de la plante.

Toutes les surfaces comme l'asphalte, les rebords de trottoirs, les bords de routes, le béton, le gravier peuvent être traité sans risque d'endommagement. Toutes les herbes, les néophytes, les mauvaises herbes comme le pissenlit, l'oseille sont rendues inoffensives.

L'offre qui nous est proposée comprend le dispositif lui-même, un réservoir d'eau de 800lt, une lance à main, un kit de détartrage, un dispositif pour traiter les trottoirs, un bras articulé, une suspension pivotante/oscillante pour les traitements de route, un chariot pour le traitement des surfaces, une télécommande à câble, un kit de tuyaux hydrauliques.

Le choix de cet équipement permet un usage multifonctionnel :

- Désherbage individuel à main ou véhicule avec différents outils
- Nettoyages en douceur des fontaines
- Nettoyage des murs
- Lavage : arrêts de bus, places publiques

Avantages de cette solution :

- Construction très solide, pour une utilisation sur la durée
- Technologie simple : peu de risque de panne et facile à entretenir
- Faible consommation d'eau, coûts en énergie réduits
- Convient tant pour les travaux de petite que de grande envergure
- Lance pour un accès aux zones difficilement accessibles
- Machine silencieuse
- Émissions très faibles
- Plusieurs solutions et extensions possibles pour différentes applications et/ou emplacements

Ce dispositif a été essayé avec satisfaction sur le territoire communal. Plusieurs communes, en référence, ont été abordées quant à leur satisfaction, les CFF ont aussi choisi cette solution. Afin d'éliminer efficacement les mauvaises herbes sans devoir utiliser de produits chimiques, en consommant un minimum d'eau et d'énergie et en respectant notre environnement, le Conseil communal est convaincu de cet investissement, un montant de Fr. 62'000.- est inscrit au budget.

Le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter cette dépense.

Tractanda n° 2.2.5

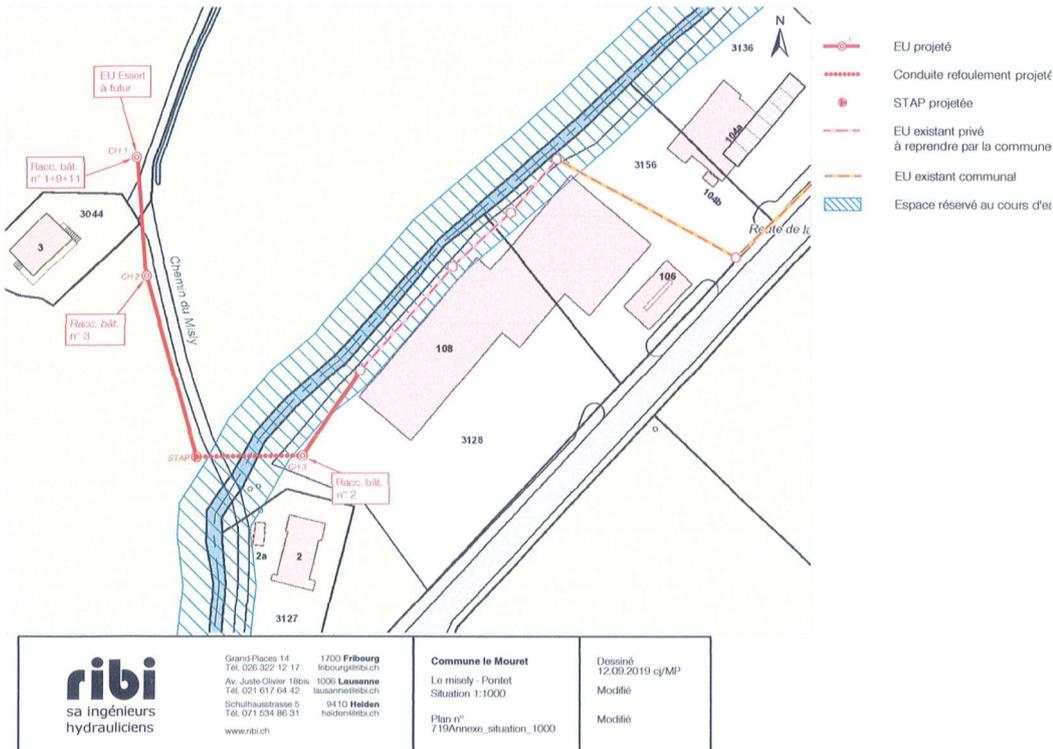
710.501.26 Epuration - Collecteurs Le Misely

Selon le concept du PGEE, les eaux usées de la partie ouest d'Essert doivent, à futur, être raccordées au collecteur situé en parallèle du Pontet.

Ce concept permet également le raccordement des habitations hors zone du secteur.

La première chambre (CH) sera le point de raccordement des bâtiments nr. 1,9 et 11. La chambre suivante (CH2) est prévue pour reprendre les eaux usées du bâtiment nr. 3. Les eaux usées seront ensuite récoltées dans une station de pompage, placée au bord du ruisseau en dehors de l'espace réservé aux cours d'eau.

Le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter cette dépense.





sa ingénieurs
hydrauliciens

▪ Estimation des coûts pour le projet et la réalisation

Collecteur en champ ø250mm longueur 100m jusqu'à la STAP	Fr. 25'000.--
Station de pompage, GC et fourniture et pose des 2 pompes	Fr. 50'000.--
Forage dirigé ø200mm pour tuyau EU ø63mm et tube électrique ø110mm, longueur 30m	Fr. 15'000.--
Collecteur dans la place bitumineuse ø250mm longueur 40m	Fr. 20'000.--
Raccordement et taxe électrique	Fr. 20'000.--
Curage et inspection caméra du collecteur privé ø200mm longueur 80m	Fr. 1'000.--
Divers et imprévus (~10%)	Fr. 10'000.--
Frais secondaires (25%),	Fr. 35'000.--
Total général HT	Fr. 176'000.--
TVA (7.7%)	Fr.13'552.--
Total général TVA yc, arrondi	Fr. 190'000.--

Remarque :

- l'appréciation des coûts est de plus ou moins 25 %

- En fonction de l'état du collecteur existante privé (inspection camera) il sera peut-être nécessaire de le réparer. Cette réfection n'est pas prise en compte dans l'estimation des coûts.

RIBI SA ingénieurs hydrauliciens
Ph. Messerli

Fribourg, le 16 septembre 2019

Annexe : situation 1 :1000

Grand'Places 14

1700 Fribourg

Tel 026 322 12 17

Fax 026 323 13 59

www.ribi.ch

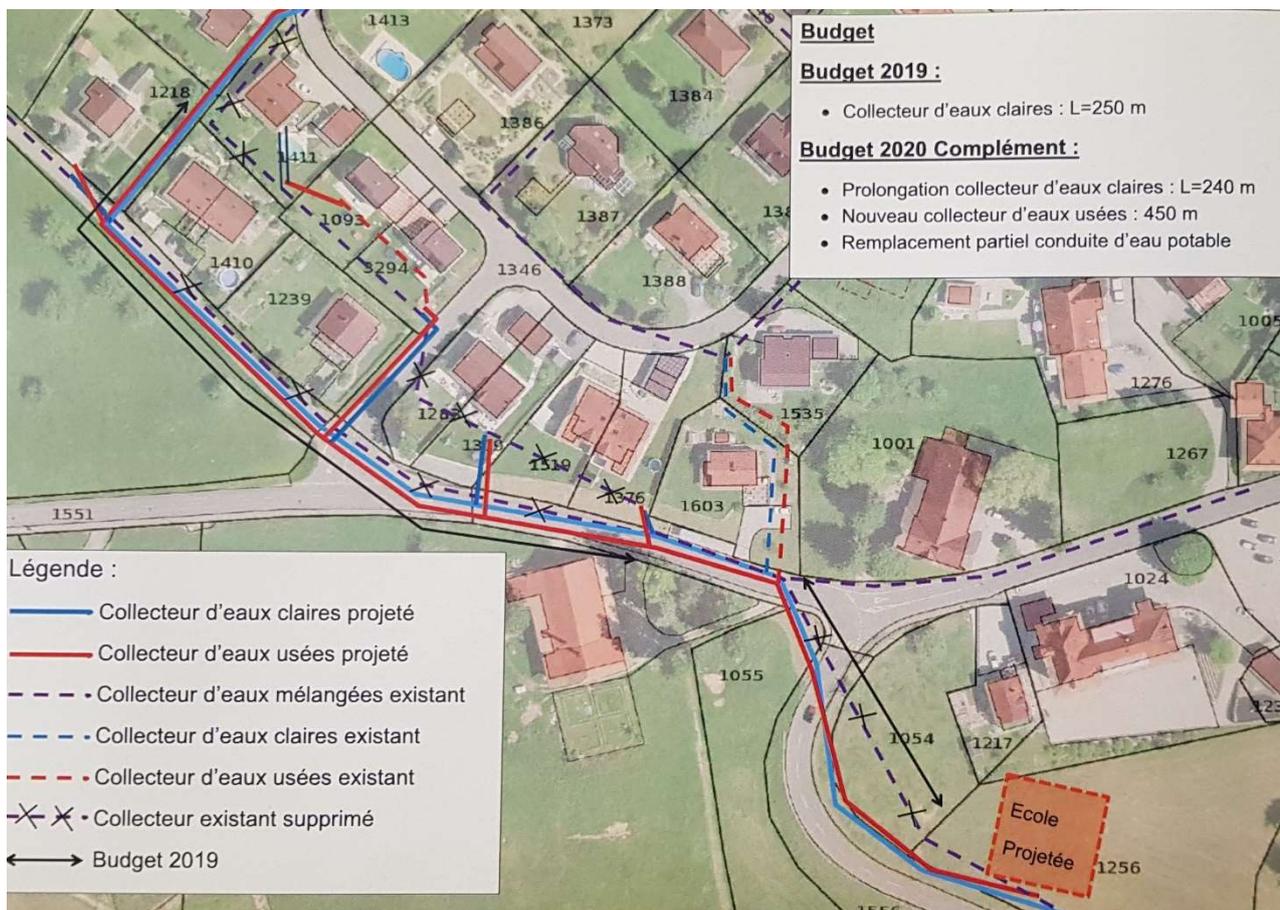
Tractanda n° 2.2.6

710.501.25 *Epuration - Collecteurs Quartier Le Mont - complément*

Au budget 2019, un crédit de 240'000.- avait été voté, ce budget comprenait uniquement la réalisation d'un nouveau collecteur d'eaux claires pour des questions de capacité d'écoulement. Après un examen télévisuel de l'état des collecteurs du secteur, un concept global de mise en séparatif du bas du quartier sur le Mont a été élaboré. Ce concept comprend également une dérivation des eaux pluviales en amont, soit :

- Réalisation d'une mise en séparatif complète entre les chambres n°558 et n°405.
- Remplacement des collecteurs d'eaux mélangées par des nouveaux collecteurs d'eaux claires Ø 250 à 500 mm et d'eaux usées Ø 250 mm.
- Remplacement partiel des conduites d'eau potable.

Ce projet est lié à la réfection de la route de Grangeneuve



Commune Le Mouret – Secteur : Sur Le Mont

Mise en séparatif

Budget 2020 – Complément au budget 2019

▪ Objectif

- Supprimer les inondations fréquentes des habitations observées dans le secteur « Sur le Mont ».
- Réaliser la mise en séparatif du secteur conformément au PGEE.
- Adapter le tracé des collecteurs en vue du futur projet de construction de l'école.

▪ Description

Au budget 2019, un crédit de 240'000.- avait été voté, ce budget comprenait uniquement la réalisation d'un nouveau collecteur d'eaux claires pour des questions de capacité d'écoulement. Après un examen télévisuel de l'état des collecteurs du secteur, un concept global de mise en séparatif du bas du quartier sur le Mont a été élaboré. Ce concept comprend également une dérivation des eaux pluviales en amont, soit :

- Réalisation d'une mise en séparatif complète entre les chambres n°558 et n°405.
- Remplacement des collecteurs d'eaux mélangées par des nouveaux collecteurs d'eaux claires Ø 250 à 500 mm et d'eaux usées Ø 250 mm.
- Remplacement partiel des conduites d'eau potable.

Ce projet est lié à la réfection de la route de Grangeneuve.

Budget pour le projet et la réalisation

Nouveaux collecteurs d'eaux claires (L=490 m) et usées (L=450 m).	Fr.	450'000.--
Remplacement partiel des conduites d'eau potable.	Fr.	38'000.--
Travaux de paysagiste (parcelles privées).	Fr.	20'000.--
Frais secondaires, honoraires, TVA, divers et imprévus	Fr.	132'000.--
Total général TTC	Fr.	640'000.--
Déjà voté au budget 2019 TTC	Fr.	-240'000.--
Complément Budget 2020 TTC	Fr.	400'000.--

Remarque : l'appréciation des coûts est de plus ou moins 10 %

Le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter cette dépense.

Tractanda n° 2.2.7

710.501.27 *Epuration - Création digue de protection quartier Le Marais*

Les mesures de protection existantes n'offrent pas une sécurité suffisante au sens de la protection contre les eaux de ruissellement. Nous proposons alors un renforcement de ces mesures à l'échelle du quartier.

Le renforcement consisterait en un remodelage du terrain, sous la forme d'une digue de protection à flanc de coteau. Sa fonction serait de barrer les écoulements excédentaires afin de détourner les eaux vers le Ruisseau du Pontet

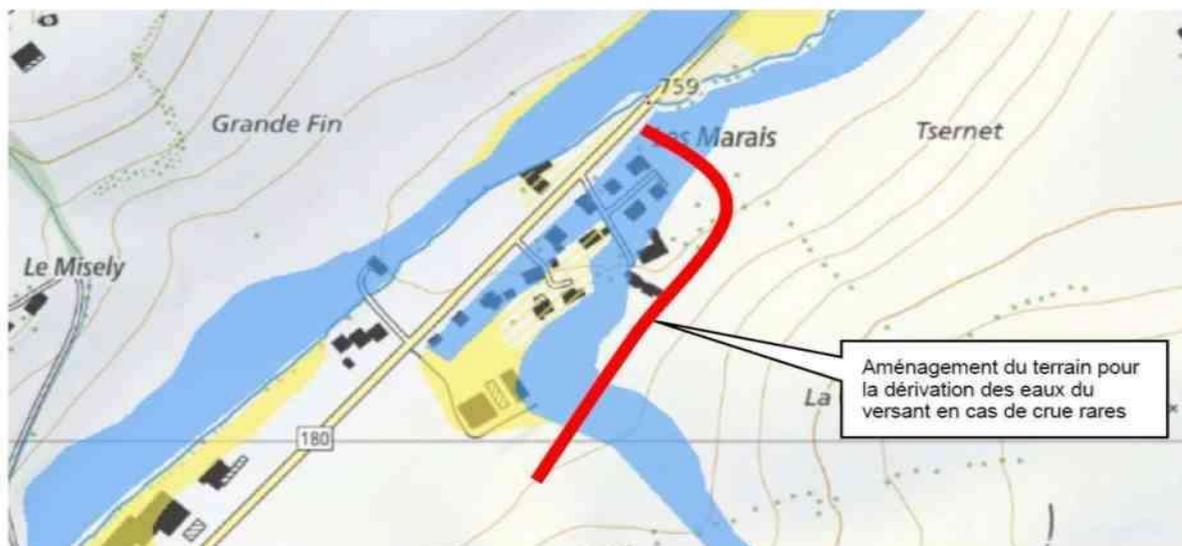
Le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter cette dépense.

**Commune Le Mouret – Secteur Les Marais
Mesures de protection contre les crues et les eaux de ruissellement****▪ Objectif**

Réduire le risque d'inondations dans le secteur Les Marais

▪ Renforcement des mesures existantes

Les mesures de protection existantes n'offrent pas une sécurité suffisante au sens de la protection contre les eaux de ruissellement. Nous proposons alors un renforcement de ces mesures à l'échelle du quartier. Le renforcement consisterait en un remodelage du terrain, sous la forme d'une digue de protection à flanc de coteau. Sa fonction serait de barrer les écoulements excédentaires afin de détourner les eaux vers le Ruisseau du Pontet.

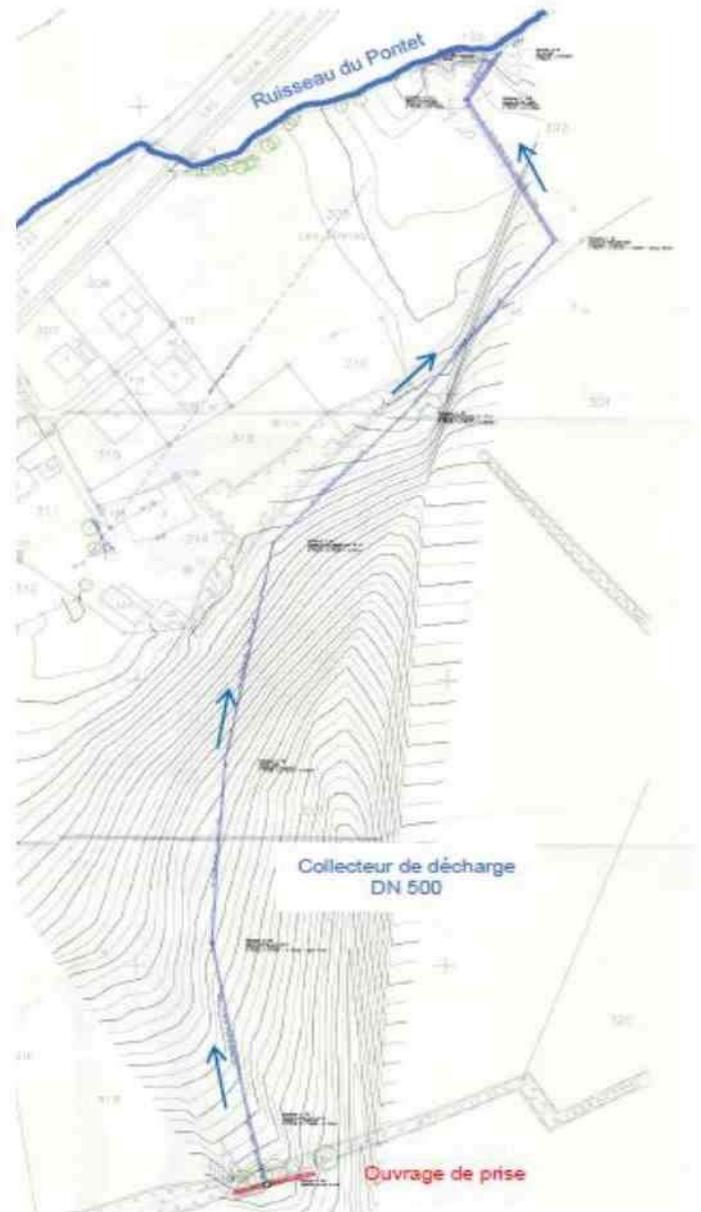


Le niveau du Ruisseau du Pontet en crues n'a pas été étudié. Il convient de vérifier que le niveau d'eau en cas de crues n'atteigne pas les habitations les plus proches.

- **Mesures existantes**

Les risques d'inondations, liés à l'écoulement d'eaux de ruissellement depuis le versant, sont connus dans ce secteur. Des mesures de protection ont déjà été prises à l'échelle du quartier. La Commune Le Mouret a alors réalisé un collecteur de décharge DN500, ainsi qu'un ouvrage de prise, pour collecter les eaux de ruissellement en provenance de la Riedera.

Comme exposé plus haut, ces mesures n'offrent pas une sécurité suffisante au sens de la protection contre les eaux de ruissellement. En effet, seuls les petits et moyens écoulements du versant peuvent être évacués par le collecteur de décharge. Pour les écoulements excédentaires, un renforcement des mesures de protection est alors proposé.



RIBI SA
ingénieurs hydrauliciens
J. Pury R. Béda

Tractanda n° 2.2.8 et 2.2.9

750.500.4 *Endiguement - aménagement ruisseau Zénauva partie inf.*

750.500.5 *Endiguement - aménagement ruisseau Pontet secteur 2*

Après un crédit passé en assemblée du 14 décembre 2017 concernant l'étude de nos ruisseaux Nesslerera et affluents, nous voici maintenant arrivés à l'avant-projet.

En 2018 la commune a décidé de passer à la réalisation des mesures et a mandaté un bureau d'ingénieur pour les évaluer. Les développements récents dans le domaine de la simulation 2D des crues et les nouveaux modèles de terrain numériques sur la base d'un vol (LIDAR) disponible depuis 2017 nous ont permis de beaucoup mieux évaluer les dangers des crues.

Ces endiguements et revitalisations vont se faire dans les secteurs qui comportent le plus de dangers en cas d'inondations et de crues. Ces secteurs à risque se situent dans des zones d'habitations.

Le premier secteur est le ruisseau du Pontet, au Pratzey, depuis le pont du Misely jusqu'au pont de la route cantonale ou une partie des maisons du quartier du Marais et la partie sud-ouest de Le Mouret peuvent se retrouver inondées.

Pour le second secteur, il s'agit du ruisseau de Zénauva, depuis l'usine Mivelaz jusqu'au pont de la route cantonale qui se situe à la hauteur du bâtiment administratif de notre commune, ou le quartier du Trépelley peut également être touché en cas de crues. Ce second secteur demandera en plus d'un endiguement, une revitalisation de ce cours d'eau ou sont prévus en parallèle un sentier de promenade et une place de pique-nique pour nos promeneurs.

Ces endiguements sont nécessaires pour assurer la sécurité de nos citoyens en cas de crues et d'inondations. De plus, nos ruisseaux sont vitaux pour notre existence, c'est aussi pour cela que nous devons les entretenir.

Coût des travaux :

- secteur du Pontet Fr. 714'000.00, subvention de la Confédération et du Canton à la hauteur de 70%
- ruisseau de Zénauva, partie inférieure, Fr. 420'000.00, subvention de la Confédération et du Canton à la hauteur de 70%.

Le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter ces dépenses.